



Club Plongée Plaisir De Laon

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGÉE JEUNE

SAISON 2025/2026

- o Plongeur encadré 12m (PE12*) à partir de 10 ans
- o Plongeur encadré 20m (PE20*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- o Plongeur encadré 40m (PE40*) à partir de 14 ans
- o Plongeur autonome 12 m (PA12*) ou 20m (PA20*) à partir de 16 ans
- o Plongeur autonome 40m (PA40*) à partir de 17 ans

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM).

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur :

<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale :

Je soussigné(e) Monsieur/Madame :

demeurant n°, rue.....

CPVille

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

agissant en tant que représentant légal : ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Autorise(ent) mon enfant mineur

ma fille/mon fils..... né(e) le

- A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM (en piscine, en fosse ou en milieu naturel dans la limite de leur prérogative),

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12*, PA20* ou PA40*, le mineur peut être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau,

- A être transporté en véhicule lors de sorties,

- de plus, j'accepte que les responsables du club autorisent, en mon nom, une prise en charge médicalisée en cas de besoin.

☐ J'autorise, ☐ Je n'autorise pas le club Plongée Plaisir De Laon à mettre la photo de mon enfant sur les sites du club, journaux, réseaux sociaux...

Fait à, le

Signature du Responsable légal :

*) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l'article A-322-77)